

COMMUNIQUE DE PRESSE SNAM-HP CMH

Activité libérale des Médecins des Hôpitaux Amendement N°748 sous amendement N° 783 **Du dogmatisme au sectarisme**

Le **SNAM-HP** et la **CMH** ont pris connaissance de la proposition de l'amendement concernant l'activité libérale des praticiens hospitaliers adoptée le 26/10 par la Chambre des Députés.

Ils tiennent à indiquer avec la plus grande fermeté leur **opposition** à l'ensemble du texte :

- Sur son opportunité :

Alors qu'une mission consacrée spécifiquement à l'objet de l'amendement est confiée à Madame Dominique Laurent, conseillère d'Etat, mission qui doit débuter le 5/11 prochain,

alors que le groupe 2 du pacte pour l'hôpital public dit « de confiance » traite en ce moment même du dialogue social,

l'amendement adopté vide ces deux missions de leur contenu et montre à quel point les pouvoirs publics sont en défiance.

- Sur sa teneur même :

Renforçant encore les pouvoirs du Directeur dont pourtant l'incapacité à faire appliquer les textes existants dans les exceptionnels cas déviants est démontrée, laissant de côté le conseil de l'Ordre, en contradiction avec les propos de Madame la Ministre,

Surtout, introduisant une **suspicion injurieuse** à l'égard de l'ensemble des médecins des hôpitaux en décrétant le paiement des honoraires exclusivement via l'hôpital. Cette mesure, présentée comme une mesure de « moralisation », montre à quel point le gouvernement mésestime ses médecins. De quelle moralisation s'agit-il ? Que veulent dire les députés ? Qu'insinuent-ils ? Tous les médecins des hôpitaux, qui ont lu intégralement les attristants débats de la représentation Nationale apprécient ! Qu'ils exercent une activité libérale (en secteur 1 ou en secteur 2), ou sans activité libérale (comme 90% d'entre eux), ils se sentent désormais non reconnus, **humiliés**.

Le SNAM-HP et la CMH demandent avec la plus grande fermeté que cet amendement soit **supprimé** dans sa totalité lors du cheminement législatif. Son maintien ne pourrait que favoriser la fuite des médecins de l'hôpital, dont la

démographie est dangereusement chancelante. Cette désaffection concerne tous les médecins des hôpitaux, toutes modalités d'exercice confondues.

Toute discussion sur l'aménagement du fonctionnement de l'Hôpital, englobant les conditions de travail, la protection sociale et les rémunérations ne peut être que globale, sans segmentation.

Le SNAM-HP et la CMH rappellent que le ministère, si prompt à remettre en cause le nécessaire dialogue social, n'hésite pas à renier la parole de l'Etat en refusant de publier les textes de **l'accord cadre** de Janvier 2012 entre le Ministre de la Santé et l'ensemble des syndicats représentatifs qui auraient ainsi permis de résoudre le contentieux de comptes épargne temps, de la retraite hospitalière des HU ainsi que du statut des PH temps partiels et des attachés pleins temps.

Le 29 octobre 2012

Dr Norbert Skurnik,
Président de la CMH

Pr Roland Rymer,
Président du SNAM-HP